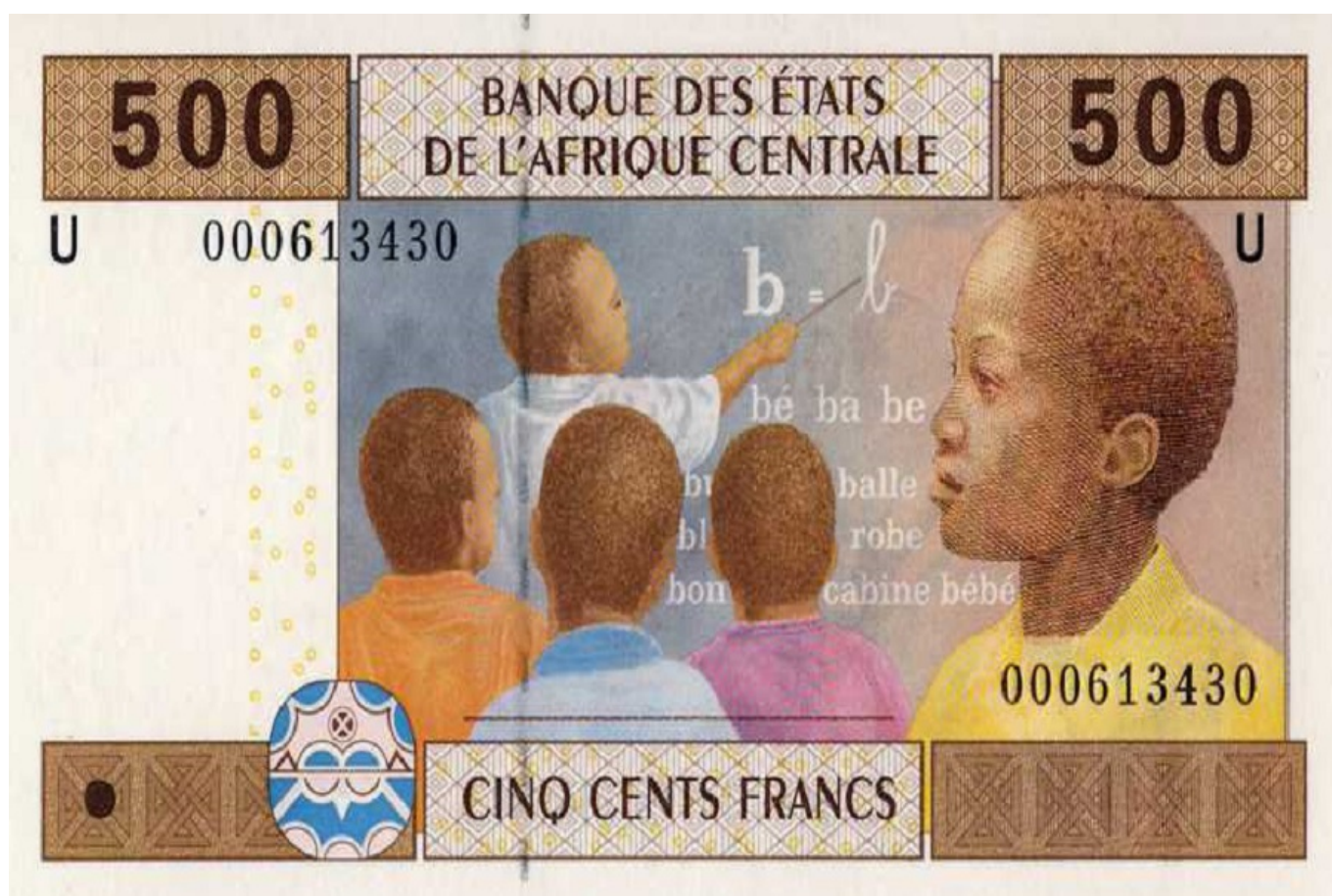




En étroite collaboration avec la France, l'institution va rénover ses statuts pour aider les pays membres.

L'objectif à travers cet amendement c'est de mettre en œuvre une meilleure discipline à l'égard des dispositions monétaires. Dans le détail, indique un rapport du Fonds monétaire international (FMI), publié ce mois de mars 2019, « la Beac, en étroite collaboration avec la France, élabore un projet d'amendement de ses statuts afin d'apporter de meilleurs mécanismes d'intervention en cas de détérioration des positions extérieures ».

L'amendement qui va intervenir prévoit de plus fortes décotes sur les titres d'Etat utilisés en garanties des opérations monétaires ou pour réduire le refinancement par la Beac lorsque les réserves tombent en deçà de seuils spécifiques, aux niveaux national et régional. Comme de coutume, ce projet d'amendement va être mis à l'approbation de son conseil d'administration dans les mois à venir, après consultation avec les services du FMI.